



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

soins et maintien à domicile

Question écrite n° 1879

Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la demande d'extension de onze places du service de soins infirmiers à domicile pour personnes âgées de la région de Guéméné-Penfao, en Loire-Atlantique, qui serait toujours dans l'attente. Le secteur géographique du nord-est du département est actuellement dépourvu de SSIAD et reste donc prioritaire. Il lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement pour répondre à cette attente.

Texte de la réponse

Le service de soins infirmiers à domicile de Guéméné-Penfao a bénéficié d'une autorisation d'extension de 11 places qui n'ont pu être financées en raison de l'absence de crédits correspondants. Des dotations supplémentaires de l'assurance maladie ont été prises en compte dans la loi de financement de la sécurité sociale pour 1997 pour permettre la création de 2 000 places de service de soins infirmiers à domicile. Cette médicalisation sera poursuivie dans le cadre des dotations qui permettront la création de 2 000 nouvelles places en 1998, réparties entre les préfets de région en fonction des taux d'équipement en places de service de soins infirmiers à domicile. Il appartiendra ensuite au préfet de la Loire-Atlantique d'examiner la situation du service de soins infirmiers à domicile de Guéméné-Penfao dans le cadre des crédits que lui attribuera le préfet de région, après avis de la conférence administrative régionale. Les places de service de soins infirmiers à domicile seront financées selon un ordre de priorité qui tiendra compte à la fois de l'ancienneté des autorisations accordées et des besoins constatés localement en fonction des crédits disponibles. Par ailleurs, le Gouvernement est déterminé à mettre en oeuvre une véritable politique de maîtrise médicalisée des dépenses de santé pour dégager les marges financières nécessaires à l'accentuation de l'effort déjà consenti en matière de médicalisation des structures et services médico-sociaux pour personnes âgées.

Données clés

Auteur : [M. Michel Hunault](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (6^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1879

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 août 1997, page 2517

Réponse publiée le : 16 février 1998, page 903